



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi



Ministère de la Famille et des Organisations Féminines,

M.F.O.F.

**Rapport de présentation
du projet de budget 2012**

*Session budgétaire du
SENAT*

Novembre 2011

Monsieur le Président,

Honorables Sénateurs,

Je vous remercie de l'opportunité que vous m'offrez de vous présenter le projet de budget du Ministère de la Famille et des Organisations Féminines pour l'année 2012.

Il a été élaboré sur la base des dispositions du Décret n°2010-1012 du 03 août 2010 relatif aux attributions du Ministre de la Famille et des Organisations Féminines et du décret n°2011-634 du 17 mai 2011, portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères, modifié.

Cette session est, pour nous, une occasion de discuter avec vous, représentants du peuple, des actions que nous souhaitons réaliser pour répondre aux préoccupations des populations auxquelles l'Etat accorde une attention toute particulière.

Consacrée par le calendrier républicain, cette séance revêt une importance capitale. Aussi, représente-t-elle un moment d'échanges hautement instructifs pour la mise en place de nos projets et programmes émanant de la vision du Chef de l'Etat, son Excellence, Maître Abdoulaye WADE, laquelle est une conjugaison des besoins immédiats et des intérêts vitaux des populations.

Monsieur le Président,

Honorables Sénateurs,

Par Décret n°2010-1012 du 03 août 2010 relatif aux attributions du Ministre de la Famille et des Organisations Féminines, Monsieur le Président de la République nous a confié, sous l'autorité du Premier Ministre, la charge de préparer et de mettre en œuvre sa vision *en matière de politique familiale, de protection et de développement des femmes.*

A cet effet, mandat nous est donné:

- d'identifier et de mettre en œuvre les mesures requises pour la préservation des valeurs familiales ;
- d'élaborer des politiques de développement social et d'encadrement des organisations féminines, mais aussi de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des familles ;
- de veiller à ce que les projets de développement profitent à l'ensemble des catégories sociales de la population, et notamment aux plus démunis ;
- de participer avec tous les ministères, à la définition et à la mise en œuvre des politiques d'élimination de la pauvreté ;
- et d'assurer la tutelle du Commissariat à la Sécurité Alimentaire.

La réalisation des missions du département repose sur un cadre d'élaboration et d'exécution des politiques de développement, de promotion et de protection de la famille et de la femme, bâti autour :

- d'un programme décennal (2007-2016) qui met en œuvre la lettre de politique sectorielle de développement familial et social;
- d'une stratégie nationale de protection sociale ;
- et du « Cadre de Dépenses Sectoriel à Moyen Terme » (CDSMT) articulé autour de 5 programmes que sont :
 - l'accès des groupes vulnérables aux infrastructures et services sociaux de base;
 - le renforcement des capacités techniques des groupes vulnérables ;
 - l'accès aux ressources financières et aux facteurs de production ;
 - la protection sociale des groupes vulnérables ;
 - l'appui institutionnel et la gestion.

Ces instruments devraient permettre au département, dans une démarche visant l'autonomisation et la protection de la femme ainsi que la consolidation de la cellule familiale, d'apporter une réponse

durable avec un impact réel sur les conditions d'existence des populations-cibles, grâce :

- à la consolidation des résultats obtenus dans les programmes de réduction de la pauvreté, de promotion et protection des groupes vulnérables ;
- au renforcement des capacités des structures à répondre à la demande sociale ;
- à la prise en charge adéquate des besoins des groupes vulnérables.

Dans une logique de mieux satisfaire les besoins des populations à l'échelle communautaire, mon département s'engage à accélérer la mise en œuvre de l'Initiative Nationale pour la Protection Sociale des groupes vulnérables (INPS SUQALI JABOOT), lancée officiellement par le Chef de l'Etat, le 9 avril 2010. Elle constitue un cadre global intégré, participatif et décentralisé de formulation, de coordination et d'harmonisation de nos actions.

Monsieur le Président,

Honorables Sénateurs,

Avant d'aborder les axes qui vont structurer nos interventions pour le prochain exercice budgétaire, permettez-moi de vous faire l'économie de quelques réalisations du Département en 2011 suivant les différents secteurs qui le composent :

- **Secteur du développement familial et social ;**
- **Secteur de la femme et des organisations féminines.**

✓ Pour le **secteur du développement familial et social**, le département a focalisé ses actions principales sur l'amélioration de la qualité du service public et le renforcement des mécanismes de transfert sociaux en faveur des groupes vulnérables.

Pour mieux satisfaire la demande sociale, l'amélioration de la qualité du service public a porté sur :

- un meilleur ciblage des interventions pour atteindre les plus vulnérables ;

- une décentralisation de l'action publique à travers la participation des populations, de leurs représentants et des autorités administratives ;
- une plus grande transparence dans les choix qui assure la traçabilité des réalisations du département.

Le renforcement des mécanismes de transfert sociaux vise à permettre aux groupes vulnérables de faire face aux éventuels chocs, risques socio-économiques et catastrophes. Ce volet laisse apparaître des résultats appréciables :

1. L'Initiative Nationale pour la Protection Sociale des groupes vulnérables a permis de dresser un répertoire national d'environ **vingt cinq mille (25 000)** organisations de femmes et de former **mille (1000)** Acteurs Porteurs de Dynamique Communautaire (APDC) sur toute l'étendue du territoire afin de prolonger les politiques publiques jusqu'aux communautés de base. Notons que leur formation a été axée autour de la mobilisation sociale, de la communication pour le développement et le diagnostic participatif. Ces APDC sont aujourd'hui utilisés sur le terrain par différentes structures du ministère dans le cadre de la mise en œuvre de leur plan d'actions.

2. Le Programme d'Alphabétisation et d'Apprentissage de Métiers pour la Lutte contre la Pauvreté « PALAM », lancé officiellement par le Chef de l'Etat en présence du Président de la Banque Islamique de développement (BID), a pour objectif principal de contribuer à la réduction de la pauvreté au sein des populations rurales et féminines en priorité, par l'accès à une alphabétisation fonctionnelle centrée sur les compétences et par l'accès aux services de micro finance favorisant l'auto développement.

- Au niveau de la composante « accès à l'éducation » du PALAM:
 - Quatre vingt quatre (84) salles de classe financées par la BID sont en cours de construction dans les deux régions d'intervention du programme (Diourbel et Kaffrine), à raison de quarante (42) par région. Trente (30) autres financées sur le budget de l'Etat vont suivre d'ici fin 2011 ;
 - huit (08) curricula de formation des jeunes ont été élaborés, selon l'approche par les compétences (APC) au niveau des 02 régions ;

- Les villages et les bénéficiaires de la composante alphabétisation ont été identifiés.

- Et en ce qui concerne l'accès aux services de micro finance :
 - Le programme du financement islamique au niveau national et régional a été réalisé et des ateliers de formation ont été organisés au profit des partenaires et des bénéficiaires sur la finance islamique ;
 - et les Structures Financières Décentralisées (SFD) ont été sélectionnées dans les 2 régions.

3. Dans le cadre de la lutte contre l'insécurité alimentaire, le département poursuit sa politique de promotion du consommateur local et d'assistance aux groupes vulnérables.

Depuis bientôt trois ans, le stock national de sécurité alimentaire est exclusivement reconstitué à partir de la production locale de riz de la Vallée et du Sud du pays. Ces acquis seront consolidés en vue de stimuler la production locale et d'accroître les revenus des producteurs.

Au cours des trois premiers trimestres de cette année 2011, un stock de **5 045 tonnes** de riz a été levé. Certes, il a permis à l'Etat de satisfaire les événements majeurs annuels (Magal, Gamous, Ziarras, Jubilés, etc.). Cependant, les ressources financières allouées restent très faibles pour couvrir les échéances de l'année.

Je crois devoir souligner que la dotation budgétaire d'un montant d'un milliard deux cent millions de francs CFA ne représente que le quart des besoins annuels pour satisfaire les cérémonies religieuses, assister les populations victimes de sinistres et intervenir en cas de pénuries ; eu égard au renchérissement du prix du riz et à l'augmentation de la demande.

- ✓ S'agissant du **Secteur de la femme et des organisations féminines**, le département s'est inscrit dans la dynamique d'autonomisation de la femme conformément à l'engagement pris par le Chef de l'Etat devant la communauté nationale et internationale.

Cet élan s'est traduit par la participation du Sénégal au Plaidoyer pour le vote de la résolution de l'ONU interdisant l'excision dans le monde ainsi qu'à la réalisation du film sur l'excision financé par les Nations Unies.

Au plan national, le département a formé **cent trente deux (132)** femmes de Kédougou et de Toubacouta sur l'Approche Droits Humains favorisant l'Abandon de l'Excision et a initié et coordonné les réflexions des secteurs étatiques : Education – Santé sur l'intégration des questions d'excision dans les normes, protocoles de santé et dans les écoles de formation. Et pour consolider la tendance à l'abandon de l'excision par les différentes communautés, le ministère a également :

- Organisé une Conférence Interparlementaire ;
- Réalisé et diffusé l'Etude sur le niveau de Connaissance et d'Application de la Loi réprimant l'Excision ainsi que **deux mille cinq cent (2500)** plaquettes distribuées aux acteurs ;
- et organisé des CRD spéciaux dans 12 régions de prévalence sur la mise en œuvre du plan d'actions ainsi qu'un atelier des Leaders Religieux sur l'Excision.

Cette année également, en lieu et place de l'édition de la Quinzaine Nationale de la Femme, nous sommes allées à la rencontre des femmes des différentes régions du pays, dans le cadre d'une tournée nationale, pour aborder avec elles une problématique principale « l'autonomisation de la femme sénégalaise par le renforcement des capacités des acteurs à la base : quelles stratégies ? ». Les sous thèmes ci-après ont été abordés au cours de cette tournée :

- la lutte contre le gaspillage ;
- la parité ;
- l'accès à l'éducation, à la science et à la technologie ;
- la mortalité maternelle et infantile ;
- la paix et la sécurité.

Le Ministère a également célébré la journée de la femme rurale le 15 octobre 2011 à Ngoye (département de Bambey) sur le thème : « Revendiquer vos droits à accéder à la terre », avec comme sous thème la problématique de l'accès des femmes aux facteurs de production et aux marchés.

La promotion du statut économique et du leadership des femmes a été poursuivie à travers :

- la mise à disposition, suivant une approche décentralisée et concertée avec tous les acteurs, d'équipements de production, de transformation et d'allègement des travaux domestiques de la femme (moulins, des machines à coudre, du matériel de transformation de céréales et de fruits et légumes). Ce programme a permis de générer des revenus substantiels aux femmes et de renforcer leur rôle et statut dans la famille et la communauté ;
- la phase pilote du programme de construction de CEDAF lancée en 2002, pour un objectif de 14 unités, compte à ce jour 10 réalisations et 2 autres en cours de finition pour décembre. Pour des raisons budgétaires, les travaux de finition du CEDAF de Oussouye seront relancés incessamment.
- Cette année, environ **mille huit cent (1800)** femmes ont bénéficié au sein des CEDAF fonctionnels d'un renforcement de capacité dans les techniques de gestion, sérigraphie, alphabétisation, couture, teinture, broderie, maraichage, management des organisations, informatique.
- Dans la lutte contre le VIH/Sida et les IST, le département a mené des activités de sensibilisation et d'IEC qui ont permis de :
 - sensibiliser **vingt cinq mille (25000)** femmes sur les tests prénuptial au VIH/SIDA et à la prévention de la transmission mère – enfant au niveau communautaire en zones périurbaine et rurale ;
 - réaliser **dix neuf mille neuf cents (19900)** tests de dépistage sur des personnes d'horizons divers à travers le plan d'action sectoriel de lutte contre le VIH/SIDA ;

- sensibiliser plus de **deux mille cinq cent cinquante (2550)** leaders d'opinion sur les viols et la vulnérabilité des femmes au VIH/SIDA.

Dans le cadre de la stratégie de développement communautaire, de l'encadrement des organisations communautaires de base (OCB) et de l'accompagnement des initiatives des populations à la base, le partenariat avec le programme national de développement local (PNDL) a permis l'élaboration d'une charte pour faciliter la contractualisation entre les collectivités et les OCB. Cette charte constitue un instrument de matérialisation de la subsidiarité et contribue à la bonne gouvernance pour le développement local.

Monsieur le Président,

Honorables Sénateurs,

Au cours du prochain exercice budgétaire, nous comptons mettre un accent particulier sur la consolidation des acquis des années passées en matière de :

- renforcement des capacités techniques d'intervention et de facilitation de l'accès aux opportunités des organisations de femmes et des autres acteurs à travers l'alphabétisation, la formation et l'équipement ;
- promotion et de protection des droits de la femme notamment par l'accélération de l'abandon de l'excision, l'assistance des femmes porteuses de fistules obstétricales, la contribution à la préparation de la mise en œuvre de la loi sur la parité ;
- la poursuite de la promotion du consommateur local et de la lutte contre le gaspillage ;
- Enfin, il est envisagé la capitalisation des expériences pilotes des programmes de cash transfert en vue de leur passage à l'échelle, cette stratégie ayant déjà intégrée le nouveau document de politique économique et sociale ;

En définitive, mon département ne ménagera aucun effort pour le renforcement du système de planification et des outils de gestion pour tenir compte de nos perspectives et améliorer ainsi la protection sociale des groupes vulnérables et des familles, notamment les femmes et les enfants.

**Monsieur le Président,
Honorables Sénateurs,**

Sur la base des actions prioritaires, le projet de budget 2012 du département est ainsi structuré :

- titre 2 : les dépenses de Personnel,
- titre 3 : les dépenses de fonctionnement hors personnel, hors transfert,
- titre 4 : les dépenses de transfert,
- titre 5 : les dépenses en capital qui seront présentées avec la répartition des ressources en financements extérieurs et financements intérieurs.
- titre 6 : les dépenses de transfert en capital :

Titre 2 : Dépenses de Personnel

Article : 61

**Monsieur le Président,
Honorables Sénateurs,**

Les dépenses de personnel, pour l'année 2012, sont estimées à un milliard quatre vingt dix sept millions huit cent quinze mille sept cent quarante **(1.097.815.740) FCFA** contre un milliard trois cent quatre-vingt onze millions quatre cent trente trois mille soixante **(1.391.433.060) FCFA** en 2011, soit une baisse de deux cent quatre vingt treize millions six cent dix sept mille trois cent vingt **(293.617.320) FCFA** en valeur absolue et de **21,10%** en valeur relative.

Cette baisse du montant du titre est consécutive au départ de toutes les structures du secteur de l'Enfance vers le nouveau Ministère de l'Enfance et de la Petite Enfance.

Titre 3: Dépenses de fonctionnement

(Hors personnel, hors transferts)

Article: 62

Le montant total du titre 3 réévalué se chiffre pour l'année 2012 à un milliard vingt trois millions huit cent soixante et un mille neuf cent **(1.023.861.900) FCFA** contre un milliard cent cinquante trois millions six mille **(1.153.006.000) FCFA** en 2011, soit une baisse de cent vingt neuf millions cent quarante quatre mille cent **(129.144.100) FCFA** en valeur absolue et de **11,20%** en valeur relative.

Cette baisse observée dans les dépenses de fonctionnement est due, au départ de quelques directions et structures nationales vers le

Ministère de l'Enfance et de la Petite Enfance d'une part et d'autre part, les crédits votés et réévalués en 2011 ont connu une baisse en 2012.

Titre 4: Dépenses de Transfert

Article : 64

Les dépenses de transferts du titre 4 réévaluées ont connu une baisse. Evaluées pour l'année 2011 à huit cent soixante millions sept cent treize mille cinq cent (**860.713.500**) FCFA, elles sont passées à sept cent cinquante six millions quatre cent trente mille deux cent vingt (**756.430.220**) FCFA traduisant ainsi une baisse de cent quatre millions deux cent quatre vingt trois mille deux cent quatre vingt (**104.283.280**) FCFA en valeur absolue et de **12,12%** en valeur relative.

Cette baisse observée dans les dépenses de transfert courant est due, au départ du centre d'orientation pour les enfants (GINDDI) d'une part et d'autre part, les crédits votés en 2011 ont été réévalués à la baisse en 2012.

Titre 5 : Dépenses d'investissements exécutées par l'Etat

S'agissant des crédits de paiement des dépenses d'investissements exécutés par l'Etat, le montant de l'enveloppe est arrêté à la somme de cinq milliards six cent sept millions (**5.607.000.000**) FCFA en 2012 contre quatre milliards huit quatre vingt douze millions (**4.892.000.000**) FCFA en 2011, soit une hausse de sept cent quinze millions (**715.000.000**) FCFA en valeur absolue et de **14,62%** en valeur relative.

Cette enveloppe est destinée à la poursuite de projets déjà entamés. Il s'agit de :

- l'appui au dispositif de suivi-évaluation des programmes de lutte contre la pauvreté ;
- l'Initiative nationale pour la Protection Sociale ;
- l'appui aux groupements féminins ;

- l'alphabétisation et l'apprentissage de Métiers pour la Lutte contre la Pauvreté ;
- l'appui pour la lutte contre la pauvreté (phase 2) ;

L'analyse de la structure des prévisions de dépenses en capital de l'année 2012 fait ressortir des financements extérieurs chiffrés à quatre milliards cent quarante millions **(4.140.000.000) FCFA**, soit **74%** du total contre un milliard quatre cent soixante sept millions **(1.467.000.000) FCFA** pour les financements intérieurs, soit 26%.

Par rapport à l'exercice 2011, les financements intérieurs ont connu une baisse d'un montant de quatre vingt dix millions **(90.000.000) FCFA**, soit **5,78%**.

Quant aux financements extérieurs, ils ont enregistré une hausse de crédits d'un montant de huit cent cinq millions **(805.000.000) FCFA**, soit **24,14%** par rapport à l'année 2011. Ces financements sont répartis pour l'exercice budgétaire 2012 en :

- emprunts pour un milliard trois cent cinquante millions **(1.350.000.000) FCFA** ;
- et subventions pour un montant de deux milliards sept cent quatre vingt dix millions **(2.790.000.000) FCFA**. Comparé à l'année 2011, les subventions ont augmenté de huit cent cinq millions **(805.000.000) FCFA** en valeur absolue et de **24,14%** en valeur relative.

40,552

Titre 6 : Dépenses de transfert en capital

Le montant des dépenses de transfert en capital est chiffré pour l'année 2012 à un milliard quatre cent vingt trois millions **(1.423.000.000) FCFA** contre un milliard cent trente millions **(1.130.000.000) FCFA** en 2011, montrant ainsi une légère hausse en valeur absolue de deux cent quatre vingt treize millions **(293.000.000) FCFA** et en valeur relative de **25,93%**.

Cette hausse de la dotation permet de renforcer deux volets important dans la protection des groupes vulnérables. Il s'agit :

- la reconstitution du stock de sécurité alimentaire
- et l'exécution du projet d'alphabétisation et d'apprentissage de Métiers pour la Lutte contre la Pauvreté

Conclusion

Monsieur le Président,

Honorables Sénateurs,

En conclusion générale, le budget du Ministère de la Famille et des Organisations Féminines est chiffré à neuf milliards neuf cent huit millions cent sept mille huit cent soixante **(9.908.107.860) FCFA** pour 2012 contre neuf milliards quatre cent vingt sept millions cent cinquante deux mille cinq cent soixante **(9.427.152.560) FCFA** pour 2011, soit une hausse de quatre cent quatre vingt millions neuf cent cinquante cinq mille trois cent **(480.955.300) FCFA** en valeur absolue et de **5,10%** en valeur relative.

La part du fonctionnement, est de **29%** contre **71%** pour l'investissement.

Les crédits de fonctionnement ont connu globalement des baisses, en raison principalement de la diminution des services votés et réévalués et du départ de certaines directions et structures nationales vers d'autres ministères.

Monsieur le Président,

Honorables Sénateurs,

Voilà brièvement présenté le projet de budget du Ministère de la Famille et des Organisations Féminines pour l'année 2012.

Je vous remercie de votre aimable attention et reste à votre entière disposition.